



LA CHARTE EN RESUMÉ

Dans la continuité de leurs politiques de protection de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie de leurs habitants, le Sicoval et les 36 communes se rassemblent pour promouvoir « la charte de l'Arbre », engagement symbolique basé sur les 2 grands principes suivants :

- **Mettre en valeur et protéger les arbres et les paysages** à l'échelle de leurs territoires,
- **Promouvoir la concertation et la co-construction des actions avec tous les acteurs concernés**, qu'ils soient publics ou privés : aménageurs, gestionnaires, associations de sensibilisation...

LES OBJECTIFS

- **Pérenniser le patrimoine vert**, construire un paysage cohérent et remettre l'arbre au centre des questions d'aménagement.
- **Créer un document de référence garantissant la qualité du paysage**, signé par les 36 maires du Sicoval, les organismes publics et les entreprises privées.
- **Accompagner l'aménageur public et privé**

LES PARTENAIRES

- **Arbres & Paysages d'Autan** : promotion du rôle de l'arbre dans la sauvegarde et la restauration du paysage.
- **Libertree** : sensibilisation à l'environnement et conseil sur la biodiversité arborée.



Introduction.....3

Les bénéfices de l'arbre dans l'Agglo4

- Bénéfice social.....4
- Bénéfice paysager.....4
- Bénéfice économique.....5
- Bénéfice environnemental, écologique et sanitaire.....5

Les bénéfices de l'arbre en chiffres 6/7

Les contraintes d'aménagement.....8

Les cinq axes pour une meilleure gestion du patrimoine arboré.....9

- **Axe 1** - Connaître et inventorier le patrimoine arboré10
- **Axe 2** - Protéger l'arbre dans nos communes.....11
- **Axe 3** - Entretenir nos arbres.....12
- **Axe 4** - Développer et renouveler le patrimoine.....13
- **Axe 5** - Sensibiliser, communiquer.....14

Les 36 communes.....15





INTRODUCTION

Une des priorités du territoire consiste à poursuivre ses démarches en faveur d'un urbanisme durable. Les espaces de nature doivent y trouver toute leur place, tant en cœur de ville que sur ses franges et en zone rurale. L'arbre se situe au cœur de cet enjeu.

Le territoire du Sicoval abrite une pluralité de paysages aussi divers que variés. L'arbre s'intègre dans chaque paysage, avec une fonction, un rôle et une ambiance particulière. Cette alternance de paysages est une force qu'il convient de mettre en valeur et de préserver lors des aménagements futurs. Un projet commun tel que la charte de l'Arbre permettra de valoriser et de protéger le patrimoine arboré du territoire au travers d'une vision

commune et partagée. La charte est un outil permettant d'accompagner les réflexions urbaines présentes et à venir, en proposant des stratégies de plantation, de protection, de valorisation et de gestion du patrimoine arboré existant.

Des aménagements réfléchis intégrant une bonne gestion de l'arbre permettront un développement paysager intercommunal homogène, gage du maintien et du développement de l'attractivité du territoire.

**L'arbre est une richesse commune
dont il ne faut pas oublier la fragilité.
Le milieu urbain étant peu favorable
aux arbres, cette charte a pour but
d'améliorer leurs conditions de vie
et de sensibiliser tous les acteurs
au respect de ce patrimoine.**

La charte de l'Arbre traduit la politique menée par l'intercommunalité et les 36 communes, et a pour objectif de :

- protéger et mettre en valeur le patrimoine arboré du territoire,
- donner à l'arbre toute sa place dans les projets urbains publics et privés,
- sensibiliser les aménageurs sur la place de l'arbre dans notre agglomération,
- sensibiliser le public aux nombreux bienfaits de l'arbre situé en domaine privé ; il représente une grande part du patrimoine arboré.

Cette charte a essentiellement un caractère incitatif de sensibilisation, de rassemblement des acteurs de l'aménagement et de la gestion de l'espace public, ainsi que les riverains sur la connaissance, la protection et le développement des arbres. Ce projet a pour vocation de partager des valeurs communes, de co-construire des projets, de mutualiser des moyens et enfin de favoriser les échanges et la solidarité.

LES BÉNÉFICES DE L'ARBRE DANS L'AGGLO

Il est essentiel de bien comprendre les différentes fonctions que peuvent remplir les arbres et les espaces boisés dans notre paysage. L'arbre contribue à de nombreux services écosystémiques. **C'est l'emblème du développement durable.**

Bénéfice social

L'arbre :

- améliore **le cadre de vie** des habitants,
- est **un symbole de nature** ; il participe aux ambiances saisonnières,
- contribue à la création de **lieux de convivialité** (pique-nique, terrain de jeux,...),
- **lutte contre le bruit** en ralentissant la propagation du son et en diminuant la réverbération des bruits de la circulation automobile,
- **procure une sensation de bien-être** (santé physique, réduction du stress).



Bénéfice paysager

L'arbre est un **élément majeur du paysage urbain**. Il adoucit notre vision des zones habitées en compensant l'aspect stérile des matériaux mais aussi en structurant l'espace.

Commune d'Ayguës





Commune de Ramonville Saint-Agne

Bénéfice économique

Un environnement arboré :

- participe à l'**augmentation de la valeur foncière** des biens immobiliers,
- offre un **cadre de vie attrayant** pour les habitants et les touristes,
- réduit le ruissellement des eaux de pluie et limite ainsi les coûts liés au risque d'inondation,
- est un **régulateur thermique naturel**. La problématique énergétique devenant complexe, il est essentiel de prendre en compte les bienfaits des arbres.

Bénéfices environnemental, écologique et sanitaire

L'arbre **abrite une biodiversité variée** (insectes, oiseaux, mammifères) qu'il est important de protéger. En effet, face au constat alarmant de la disparition de 80 % des populations d'insectes et d'oiseaux dans les campagnes, cet angle biodiversité de l'arbre est désormais essentiel. Le principe de trame verte restitue dans le milieu urbain des possibilités de déplacement, de nichage et de nourriture pour la faune.

- Il **purifie l'air** en absorbant du dioxyde de carbone et en produisant de l'oxygène ; c'est un puits de carbone. La préservation des espaces boisés urbains, est un moyen de **lutte contre l'effet de serre**.
- Il **assainit l'air** en captant des particules de pollution en suspension grâce aux feuilles et aux branches.
- Il **régule la température** par l'ombre qu'il apporte et par l'évapotranspiration de son feuillage : **création d'îlot de fraîcheur**.
- Il **participe à une meilleure ventilation** des zones habitées.
- Il **améliore la qualité du sol** : enrichissement de la matière organique du sol grâce à la litière de feuilles.
- Il **stabilise le sol** grâce à ses racines, l'enracinement profond des arbres, limitant ainsi l'érosion (en particulier au niveau des berges de rivières, des pentes, des talus).
- Il **préserve la qualité de l'eau et la régule** ; un arbre peut absorber jusqu'à 600 litres d'eau par jour.



Commune de Vigoulet-Auzil

LES BÉNÉFICES DE L'



Bien-être et réduction du stress **9 français sur 10**

estiment que les arbres
sont essentiels à leur
cadre de vie



**Lutte contre les émissions
de gaz à effet de serre**
1 arbre piège **100 g** de
particules fines par an
(=5 500 km parcourus
en voiture)

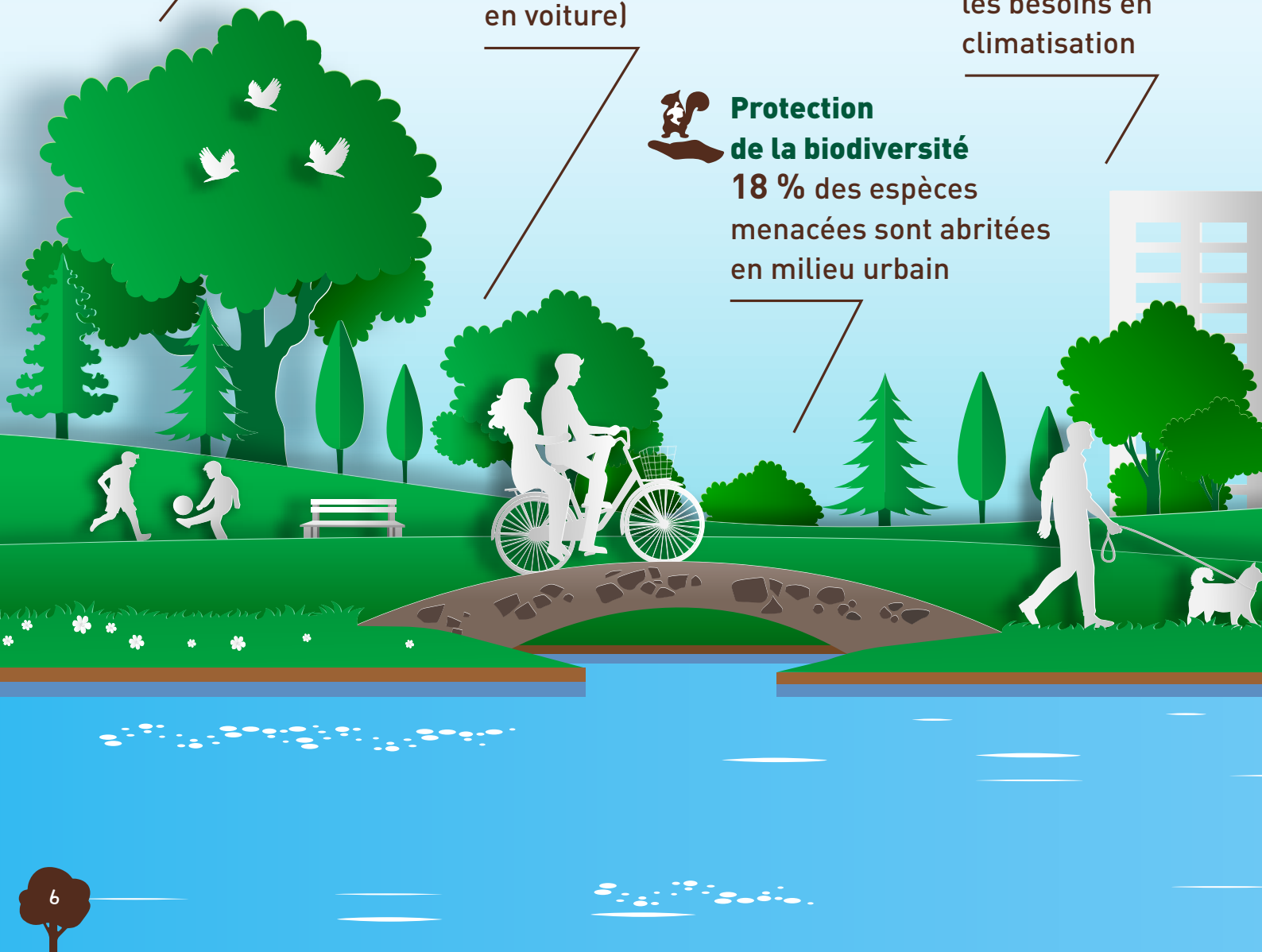


Économie d'énergie

Les arbres proches
des habitations
réduisent de **30 %**
les besoins en
climatisation



**Protection
de la biodiversité**
18 % des espèces
menacées sont abritées
en milieu urbain



ARBRE EN CHIFFRES



Lutte contre le réchauffement climatique
10 % de végétation supplémentaire réduisent de **0,6°C** la température ambiante



Rafrachissement de l'air

Un arbre rejette l'équivalent de **3** baignoires d'eau par jour



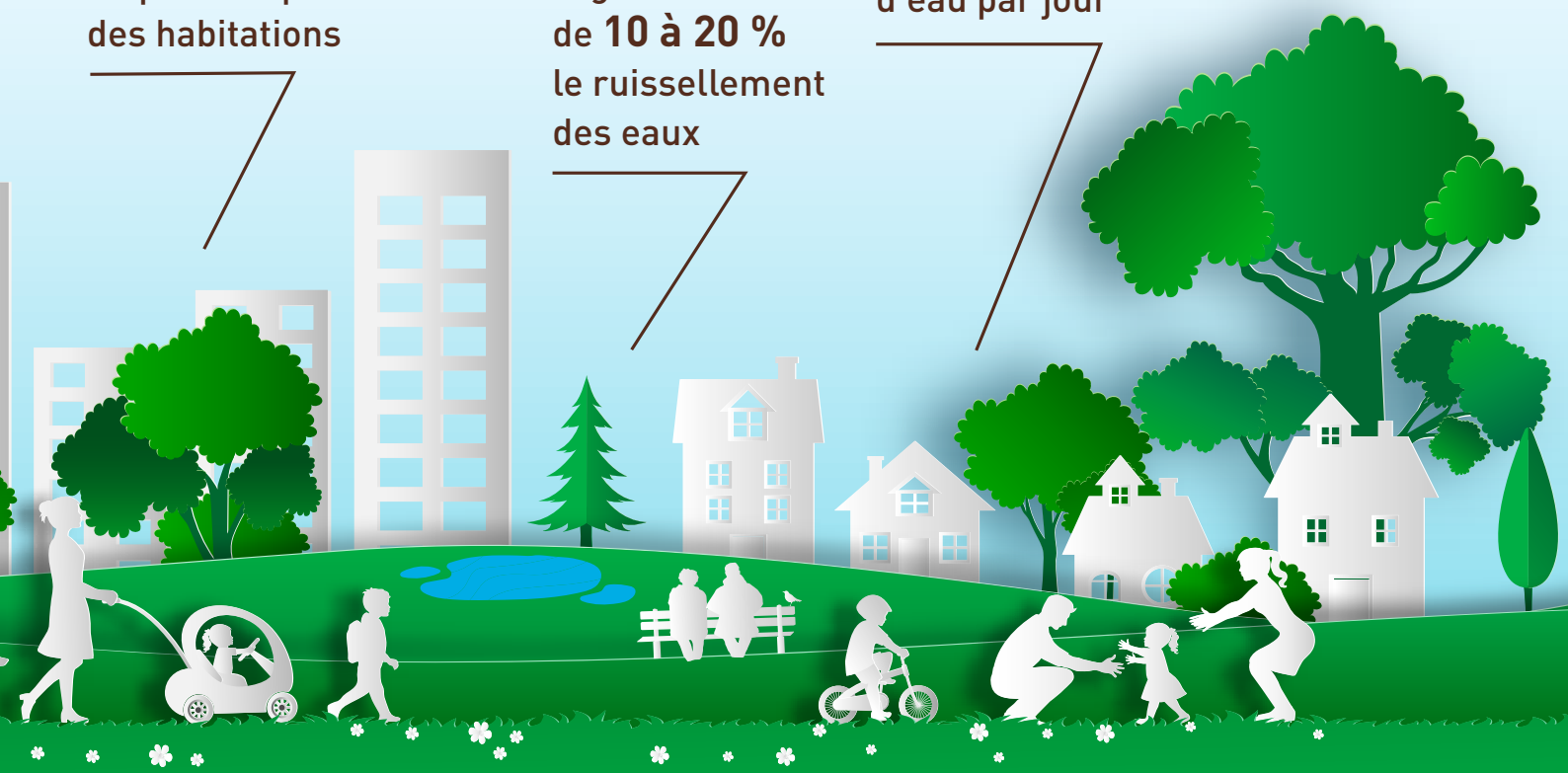
Lutte contre les inondations

La présence de végétation réduit de **10 à 20 %** le ruissellement des eaux



Valorisation immobilière

+ 5 % lorsque un parc est proche des habitations



LES CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

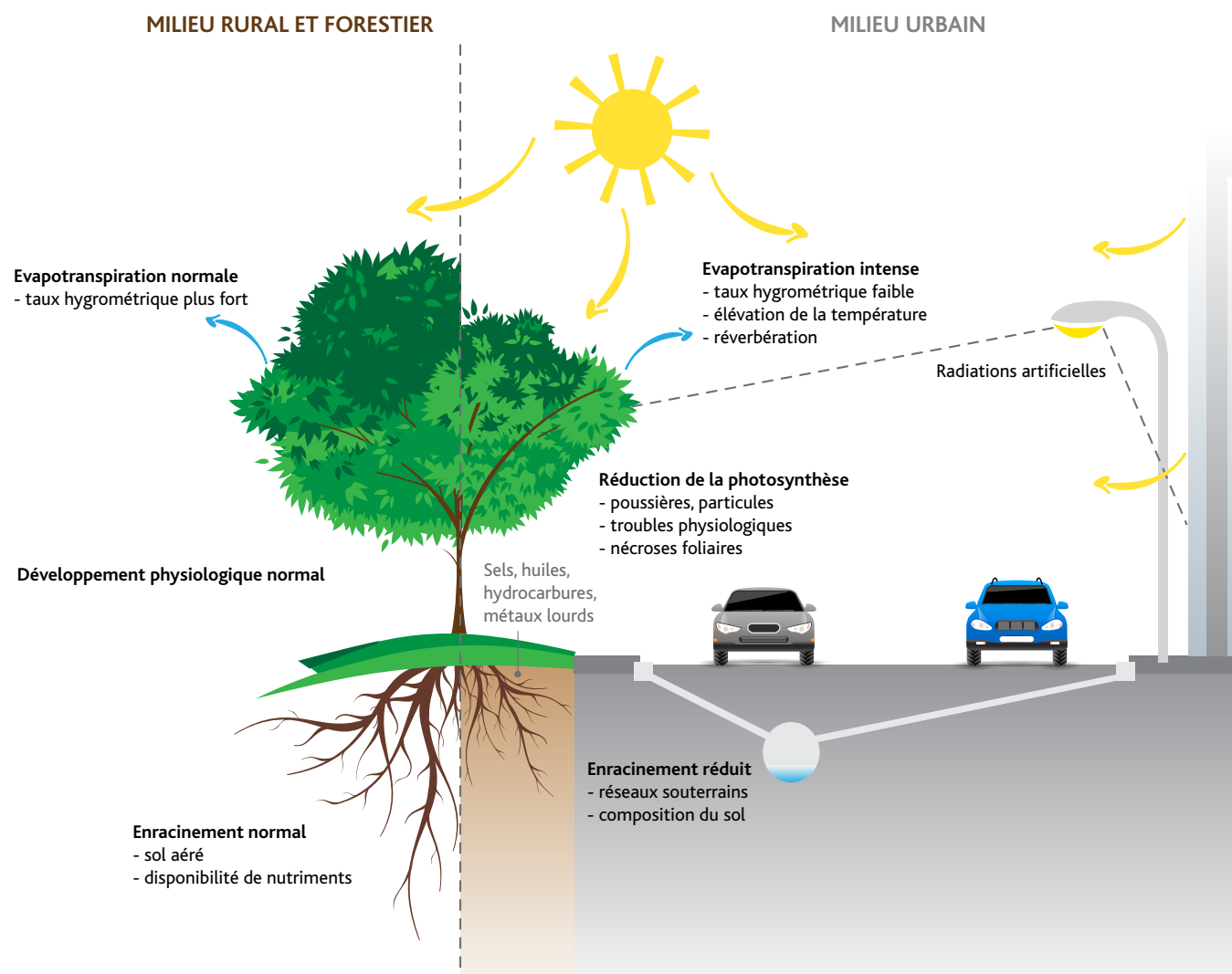
Malgré l'évolution des bonnes pratiques et une prise de conscience sur l'importance de préserver les arbres, **le milieu urbain reste agressif :**

- la pollution,
- la luminosité trop forte (effet réfléchissant des matériaux) ou trop faible (ombre des bâtiments),
- le compactage du sol,
- la faible disponibilité en eau et en volume de terre nécessaire au bon développement des racines,
- les travaux sur les réseaux souterrains peuvent mutiler le système racinaire et conduire à une réduction de la croissance voire la mort de l'arbre,
- le stationnement des voitures garées au pied des arbres,
- les actes de vandalisme (branches cassées, gravures...),
- la taille et l'élagage défectueux.

Toutes ces pressions cumulées impactent l'espérance de vie de l'arbre qui ne vit rarement plus de 70 ans. Ajouté à cela, différents gestionnaires agissent sur les arbres d'une commune avec autant de pratiques différentes. Il apparaît essentiel de mettre en place une démarche d'harmonisation afin de simplifier la gestion du patrimoine arboré des 36 communes du territoire.

Il ne faut pas oublier qu'un arbre est un être vivant qui a des exigences qui lui sont propres (eau, type de sol) et une emprise importante une fois adulte. Il est nécessaire de considérer ces différents aspects lorsqu'on décide de planter un arbre en milieu urbain.

En dépit de toutes ces contraintes, l'arbre de par ses facultés d'adaptation, survit et participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants.





LES 5 AXES POUR UNE MEILLEURE GESTION DU PATRIMOINE ARBORÉ

AXE 1 CONNAÎTRE ET INVENTORIER LE PATRIMOINE ARBORÉ

AXE 2 PROTÉGER L'ARBRE DANS NOS COMMUNES

AXE 3 ENTRETENIR NOS ARBRES

AXE 4 DÉVELOPPER ET RENOUVELER LE PATRIMOINE

AXE 5 SENSIBILISER, COMMUNIQUER

ACTIONS PROPOSÉES

ACTION 1.1

Créer une grille d'inventaire des arbres sur l'ensemble du territoire afin d'avoir une base de données commune.

ACTION 1.2

Inventorier et géolocaliser le patrimoine arboré public tout en intégrant les indicateurs qualitatifs de l'arbre (espèce, taille...).

ACTION 1.3

Réaliser un suivi et une planification des interventions sur son patrimoine arboré.

ACTION 1.4

Inventorier les espèces indésirables (envahissantes et allergènes).

Chaque commune a des besoins et des attentes spécifiques liés à son histoire. Toutefois, la nécessité d'une connaissance fine du patrimoine arboré public est une préoccupation partagée. Sa protection du patrimoine arboré privé représente également un enjeu important pour la qualité paysagère et nécessite aussi un inventaire.

Cette connaissance est le socle de toute politique de gestion (protection, entretien, développement).



L'inventaire peut se faire de deux manières :

- arbre par arbre,
- par station, comme un bois, un parc arboré ou encore un quartier.

L'inventaire se fait grâce au Système d'Information Géographique (SIG), outil cartographique de stockage, gestion, traitement et représentation de l'information. Il présente de nombreux avantages : consultation rapide des données, visualisation et centralisation de l'information, amélioration de la planification des interventions, communication auprès des techniciens et des élus. Par ailleurs, cet inventaire enrichira la base de données relative à la Trame verte et bleue.

Il est important d'avoir une grille d'inventaire uniformisée afin d'avoir une base de données commune. On y trouvera des données sur l'espèce, la taille, la hauteur, la localisation, l'état général, la date d'une éventuelle intervention et son document réglementaire.

Le patrimoine arboré est constitué de différents éléments :

- arbre isolé,
- arbres d'alignement,
- bosquets,
- haies.

« Le plus grand arbre est
né d'une graine menue »

Lao-Tseu

AXE 2 PROTÉGER L'ARBRE DANS NOS COMMUNES

Sur l'espace public, les agressions subies par l'arbre peuvent être multiples. Ces actes quotidiens fragilisent fortement le patrimoine et impliquent généralement un renouvellement plus précoce. La protection du patrimoine arboré peut se faire à 3 niveaux : **règlementaire, préventive et physique.**

Protéger règlementairement

À l'échelle territoriale :

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) met en avant la Trame verte et bleue qui vise la reconquête écologique du tissu urbain et péri-urbain. L'arbre est le principal élément de cette trame verte.

À l'échelle communale :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) reste l'outil essentiel pour traduire la protection ou le développement du patrimoine arboré via :

- la **réglementation de l'Espace Boisé Classé (EBC)**,
- la **protection des cœurs d'îlots remarquables et des arbres isolés** en accord avec les propriétaires,
- le **classement des arbres remarquables**,
- le **classement d'emplacement réservé aux continuités écologiques...**

Protéger de manière préventive

Donner une valeur financière à un arbre permet de sensibiliser fortement les différents acteurs. Cette valeur d'agrément s'obtient par une méthode de calcul intégrant l'intérêt paysager, l'état sanitaire et sa valeur écologique. Elle permet aussi d'évaluer les coûts des blessures infligées et d'estimer le coût d'un éventuel remplacement. Ce **Barème d'Évaluation de la Valeur de l'Arbre (BEVA)**, a caractère incitatif, a pour objectif principal de sensibiliser les aménageurs publics et privés.

Protéger physiquement

Pour minimiser les blessures, une **Charte Qualité Travaux** peut définir les règles de bonne conduite à tenir pendant l'exécution des travaux de voirie et réseaux divers. Elle prend la forme d'un ensemble de recommandations et pourra faire partie des pièces contractuelles d'un marché (distance de sécurité, dispositifs physiques de protection...).



ACTIONS PROPOSÉES

ACTION 2.1

Acter un BEVA pour l'ensemble des communes du territoire.

ACTION 2.2

Créer un cahier de recommandations de protection de l'arbre face aux travaux d'aménagement.

ACTION 2.3

Intégrer la protection de l'arbre dans les procédures et les documents d'urbanisme (PLU, Permis de Construire, PADD...).

ACTION 2.4

Recenser les arbres remarquables du territoire et les intégrer dans le PLU.

« Ne porte pas la hache
au pied de l'arbre qui
t'a abrité de l'orage »

Proverbe oriental

AXE 3 ENTREtenir NOS ARBRES

ACTIONS PROPOSÉES

ACTION 3.1

Créer un guide commun d'entretien des arbres pour l'ensemble du territoire.

ACTION 3.2

Mettre en place un système de veille des arbres (état sanitaire, dangerosité...) et organiser des expertises mécaniques avant tout abattage.

ACTION 3.3

Créer un plan de gestion en élagage afin de planifier les interventions sur l'ensemble du territoire.

ACTION 3.4

Développer des techniques de lutte biologique sur le territoire.

« Celui qui a planté l'arbre
doit l'arroser »
Proverbe indien

L'adoption de bonnes pratiques est essentielle au bon développement de l'arbre dans son environnement. Ces pratiques sont basées sur un savoir-faire mais aussi sur la connaissance physiologique de l'arbre ; différentes tâches d'entretien seront préconisées.



L'entretien du jeune arbre

Durant les premières années de l'arbre, les opérations se limiteront à l'arrosage afin de faciliter la reprise lors des périodes sèches et au maintien du tuteurage aussi longtemps que nécessaire.

Les tailles de formation

Elles permettent de diriger le jeune arbre vers la forme souhaitée à terme, en veillant à privilégier le développement naturel.

Santé de l'arbre

Une gestion durable est d'autant plus efficace lorsque les techniques sont respectueuses de l'environnement. La lutte biologique intégrée permet de combattre les nuisibles (insectes, parasites, champignons...) par des procédés naturels (auxiliaires ou piégeage).

Veille sanitaire

Une mise en place des bonnes techniques d'entretien d'un arbre n'exclut pas tous les risques. C'est pourquoi, il est important de réaliser une veille annuelle, en particulier sur les sites sensibles (forte présence humaine ou à proximité d'enfants). Le diagnostic préconisera les travaux nécessaires d'amélioration de l'état de l'arbre pour garantir la protection des personnes et des biens : élagage de branches défectueuses, abattage si nécessaire...

AXE 4 DÉVELOPPER ET RENOUVELER LE PATRIMOINE

La durée de vie des arbres en agglomération est plus courte que celles des arbres en milieu naturel. Bien que l'intérêt paysager et biologique des vieux arbres soit indéniable, le remplacement est souvent rendu obligatoire pour des raisons sanitaires et de sécurité publique. Le renouvellement du patrimoine doit anticiper ce vieillissement.



Pour que les futurs arbres se développent dans les meilleures conditions possibles, il est nécessaire de :

- sélectionner des essences adaptées aux conditions climatiques locales et au type de sol,
- sélectionner des essences adaptées à l'espace disponible, aux contraintes et à l'usage,
- adopter de bonnes pratiques lors du renouvellement arboré afin de prolonger l'espérance de vie de l'arbre : préparation du sol, tuteurage, paillage...,
- positionner correctement l'arbre par rapport à son environnement et tenir compte de son développement futur,
- prévoir une protection physique de l'arbre, si nécessaire.

ACTIONS PROPOSÉES

ACTION 4.1

Créer une politique intercommunale de renouvellement des arbres sur l'ensemble du territoire.

ACTION 4.2

Créer un guide de plantation des arbres urbains (taille de la fosse, distances...).

ACTION 4.3

Créer un guide de recommandations des espèces à planter sur le territoire (palette végétale).

ACTION 4.4

Établir un programme communal de plantation sur les années à venir.

« En sol aride et privé
d'eau, n'admet point
d'arbre de ruisseau »

*Proverbes et dictons
agricoles de France
(19^e siècle)*

AXE 5 SENSIBILISER, COMMUNIQUER

ACTIONS PROPOSÉES

ACTION 5.1

Signer et diffuser la charte de l'Arbre du territoire avec les communes et les acteurs.

ACTION 5.2

Animer des ateliers pédagogiques avec le jeune public.

ACTION 5.3

Sensibiliser les habitants sur les bonnes pratiques d'entretien des arbres (documents de communication, ateliers, expositions...).

ACTION 5.4

Accompagner les professionnels de l'aménagement de l'espace public dans la mise en œuvre des préconisations inscrites dans les guides techniques.

ACTION 5.5

Former le personnel aux techniques d'entretien et de surveillance du patrimoine arboré (réfèrent arbre).

ACTION 5.6

Créer un réseau d'échange technique intercommunal.

La définition d'une politique de sensibilisation est essentielle pour préserver le patrimoine arboré. La communication doit se faire dans les deux sens : informer les citoyens et être à l'écoute de leurs attentes.



Tant sur le patrimoine arboré public que privé, il est important d'informer et sensibiliser les citoyens par des actions de proximité, mais également le jeune public grâce à des interventions en milieu scolaire.

« Il faut planter un arbre
au profit d'un autre âge »
Caecilius Statius (poète romain)

UNE CHARTE AU SERVICE DES 36 COMMUNES DE NOTRE TERRITOIRE





Conception et impression : Sicoval - © V. Laratta, Sicoval, Adobe Stock - Papier PEFC - 50 ex. - Novembre 2019

CONTACT

Service espaces naturels et paysagers

05 62 24 29 46

